

## 7 - Etablissement Public de Coopération Culturelle - Institut Supérieur des Beaux-Arts - ISBA - Exercice 2013

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur** : Dans le cadre de la réforme dite LMD (licence, master, doctorat) d'harmonisation du système d'enseignement supérieur européen, les écoles d'art homologuées par l'AERES sont devenues autonomes dans le cadre d'un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle), seule forme juridique retenue par les Ministères de tutelle.

L'EPCC ISBA a été juridiquement créé le 9 décembre 2010 pour une mise en œuvre opérationnelle au 1<sup>er</sup> juillet 2011. 47 écoles d'art en France sont ainsi devenues des EPCC.

L'établissement est administré par un Conseil d'Administration de 17 membres (dont 7 élus de la Ville de Besançon) dont le Président était M. Jean-Louis FOUSSERET en 2013, et par un directeur, M. Laurent DEVEZE nommé à la création de l'EPCC.

L'activité se déroule dans les locaux construits par Josep Lluis Sert, rue Denis Papin à Besançon. Le bâtiment est classé au patrimoine architectural du XX<sup>ème</sup> siècle.

### 1 - Rapport d'activité

#### 1.1. Les missions

Les missions de l'EPCC s'articulent autour de trois objectifs :

- la mise en œuvre des obligations liées à la réforme LMD : cursus d'enseignement supérieur, attribution des ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits), délivrance des masters, accompagnement de la recherche universitaire,

- la poursuite d'une politique de coopération internationale active, notamment avec les établissements d'enseignement supérieur artistiques européens,

- l'animation d'une politique d'expositions et de manifestations culturelles ouvertes au plus large public possible.

#### 1.2. La fréquentation

En 2013, le nombre d'étudiants est de 194, dont 92 boursiers et 24 étrangers. 21 étudiants ont été diplômés en 5<sup>ème</sup> année.

La répartition se fait de la manière suivante :

1<sup>ère</sup> année : 30

2<sup>ème</sup> année : 40

3<sup>ème</sup> année : 52

4<sup>ème</sup> année : 39

5<sup>ème</sup> année : 33

Au total, 11 nationalités sont représentées.

30 conventions avec des écoles étrangères ont été signées pour accueillir les étudiants Erasmus. Dans ce cadre, 8 élèves étrangers ont été accueillis en 2013.

Par ailleurs, l'ISBA propose des cours du soir qui ont accueilli 158 adultes et 12 enfants en périscolaire.

Une résidence d'artistes de 4 chambres est proposée sur site. 5 artistes étrangers y ont résidé pendant plusieurs semaines en 2013.

### **1.3. Le projet d'école**

Le projet d'école s'articule autour de 3 axes :

- la recherche, et plus particulièrement trois pôles structurants : le corps de l'artiste, le «contrat social» et imprimer.

Ces missions se déclinent aussi bien en colloques, rencontres, que publications ou expositions compte tenu de la spécificité en recherche menée en art.

Pour rester dans le cadre fixé par le plan de développement et pour respecter les exigences de l'AERES, notamment dans la recherche, plusieurs partenariats ont été conclus, en particulier avec l'Université Paris 1, l'Université de Franche-Comté, l'ENSMM, le laboratoire CIMEOS.

Un partenariat important relatif au diplôme Universitaire est en place avec l'Université de Franche-Comté et le centre chorégraphique de Belfort. Ce diplôme, le seul en son genre en France aujourd'hui, connaît un succès grandissant.

- la coopération internationale

La coopération internationale est de deux ordres : elle concerne d'une part les échanges d'étudiants (type échange Erasmus) et de professeurs, et d'autre part la constitution d'un réseau international de partenaires de recherche universitaire pour chacun des pôles de recherche (par exemple l'Université de Valencia en Espagne ou d'Athènes pour le pôle «art et corps»).

Enfin, grâce notamment aux intervenants étrangers et à la résidence internationale intégrée, il s'agit de développer une authentique culture internationale propre à l'établissement.

Elle a aussi permis de commencer à constituer un réseau de structures d'expositions alternatives partenaires avec la Grèce et la Belgique en premier lieu pour l'accueil d'expositions des étudiants diplômés.

- la fabrique culturelle

L'action culturelle, troisième modalité de prolongation de la pédagogie, se compose d'expositions en et hors les murs, de conférences et ateliers avec des invités de haut niveau (Démosthène Agrafiotis, Bartolomé Ferrando, Per Hüttner, Kendell Geers, etc.), d'événements comme Excentricités (les rencontres étudiantes de la performance) et le Jour du Feu, de partenariats avec les entreprises ( la Papeterie Zuber Rieder, la Sécurité Sociale) et avec des associations ou institutions culturelles dont le FRAC Franche-Comté, La Rodia, le Musée des Beaux-Arts de Besançon, la Fraternelle de St-Claude, la Saline d'Arc-et-Senans, le Centre National des Arts Plastiques.

### **1.4. Les actions marquantes de 2013**

Au cours de l'année 2013, l'Institut a organisé ou participé à plusieurs événements :

- 4 événements structurants dont les journées portes ouvertes, Excentricités, le Jour du Feu

- 12 expositions dont RE (Dessins contemporains)/ Grande Galerie, commissariat G. Pastor Lloret, SOTO (Soto Soto - Soto Suna - Soto no Soto)/Bibliothèque, Espace 24 et Sous-sols. Commissariat Frédéric Weigel), Kenneth White, Monde ouvert/ Espace 24

- plusieurs colloques et grandes conférences dont Artiste et Entreprise : «Art et services». Saline Royale d'Arc-et-Senans (coproduction Paris 1 Sorbonne, laboratoire Art et Flux) et Journée d'étude : Façons et surfaces d'impressions

- 16 événements en et hors région dont Séance spéciale : Nicole Brenez (coproduction FRAC Franche-Comté), Table ronde Bien Urbain. Auditorium, We Suisse 2 (Production BRAC) Table ronde : La Frontière (Auditorium).

### **1.5. Les conditions d'exécution du service public**

#### **Le personnel**

Trente neuf agents travaillent à l'école.

- 17 personnels administratifs ou techniques
- 22 enseignants et assistants d'enseignement
- 8 assistants d'enseignement pour les cours du soir, des modèles ainsi que des intervenants ponctuels.

Comme prévu dans la convention, les agents sont quasiment tous mis à disposition par la Ville de Besançon à l'exception du Directeur qui, conformément à la réglementation, est détaché auprès de l'EPCC avec un contrat d'une durée de trois ans.

#### **Les moyens financiers**

L'ISBA est financé essentiellement par la Ville de Besançon, le Ministère de la Culture, la Région, les subventions Erasmus.

S'y ajoutent les recettes propres composées essentiellement des droits d'inscription :

Le coût d'inscription pour les étudiants en 2013 ainsi que pour les cours du soir varie entre 260 et 550 € et ce en fonction du niveau des bourses. Des cours périscolaires sont également accessibles au tarif de 210 €.

Conclusion : Le bilan d'activité 2013 de l'ISBA est conforme à la convention d'objectifs et de moyens qui lie la Ville à l'établissement.

## **2 - Etats financiers 2013 et liens avec la Ville de Besançon**

### **2.1. Situation financière 2013**

Le compte administratif 2013 a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement public le 3 juin 2014. Il est conforme au compte de gestion.

L'exécution budgétaire au titre de 2013 aboutit à :

. un déficit de 32 K€ en section de fonctionnement, ce qui aboutit à un excédent cumulé de + 192 K€ à fin 2013

. un excédent de 40 K€ en section d'investissement, ce qui aboutit à un excédent cumulé de + 60 K€ à fin 2013.

## Section d'investissement

Section d'investissement en K€	2013	2012	Variation 2012/2013
Recettes d'investissement	179,7	131,5	+ 48,2
Dépenses d'investissement	139,9	115,1	+ 24,8
<b>Résultat de l'exercice en investissement</b>	<b>39,8</b>	<b>16,4</b>	<b>+ 23,4</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>60,2</b>	<b>20,4</b>	

Les principales dépenses d'investissement en 2013 portent sur l'achat de mobilier (vestiaires, tables, bureaux, vitabris), de matériel (duplicopieur, matériel audiovisuel, four céramique, circuit d'air imprimé) et d'un véhicule.

Les recettes d'investissement 2013 enregistrent notamment 57 K€ de subvention Ville, 50 K€ de fonds de réserve, et 35 K€ d'amortissements.

L'EPCC ISBA n'a pas souscrit d'emprunt en 2013 et n'est pas endetté.

## Section de fonctionnement

Section de fonctionnement en K€	2013	2012	Variation 2012/2013
Recettes de fonctionnement	2 328,9	2 342,9	- 14,0
Dépenses de fonctionnement	2 361,4	2 126,4	+ 235
<b>Résultat de l'exercice en fonctionnement</b>	<b>- 32,5</b>	<b>216,5</b>	<b>+ 249,0</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>192</b>	<b>224,4</b>	

. Les dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses sont :

- le chapitre 012 - charges de personnel, pour 1 772 K€, soit 75 % du total des charges. Ce poste est en augmentation de 3,34 % par rapport à 2012.

- le chapitre 11 - charges à caractère général, s'élève à 519 K€. Par rapport à 2012, ce poste affiche une hausse significative de + 42 %. Les principales dépenses sont les fluides (98 K€), les fournitures pédagogiques (38 K€), les frais d'action culturelle (130 K€ incluant les frais de mission), et les frais de recherche (30 K€).

. Les recettes de fonctionnement

Pour l'année 2013, les recettes proviennent essentiellement :

- des frais d'inscriptions des étudiants et personnes en cours du soir pour 101 K€. Ce montant est en baisse de 12 % par rapport à 2012 et représente moins de 5 % des recettes

- de subventions de fonctionnement pour 2 162 K€ soit 93 % du total des recettes, montant relativement stable par rapport à 2012. La Ville de Besançon (1 811 K€) et l'Etat (285 K€) sont les principaux financeurs.

## 2.2. Liens avec la Ville de Besançon

La Ville a confié à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts, la mise en œuvre du projet d'enseignement supérieur ainsi que la gestion de l'Ecole située au 12 rue Denis Papin à Besançon. Pour ce faire, une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre la Ville de Besançon et l'EPCC pour une durée de 3 ans, le terme étant fixé au 31 décembre 2014.

### La convention d'objectifs et de moyens

<b>Objet de la convention</b>	La Ville confie à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA), la mise en œuvre du projet d'enseignement supérieur ainsi que la gestion de l'Ecole. L'ISBA assume la totalité des responsabilités artistiques et financières liées aux engagements de la convention.
<b>Nature et forme juridique de l'établissement</b>	L'ISBA a un statut d'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) avec personnalité morale et autonomie financière. L'EPCC est soumis aux règles du code territorial des collectivités publiques.
<b>Nature et date de fin de la convention</b>	Convention d'objectifs et de moyens signée le 25 janvier 2012 au titre de 2012-2014.
<b>Caractéristiques générales</b>	Les missions de l'EPCC s'articulent autour de trois objectifs : - Mettre en œuvre les obligations liées à la réforme LMD : cursus d'enseignement supérieur, préparer à l'obtention des masters, accompagner la recherche universitaire - Poursuivre une politique de coopération internationale active, notamment avec les établissements d'enseignement supérieur artistiques européens - Animer une politique d'expositions de haut niveau, ouverte au plus large public possible Pour mener ses missions la Ville met à disposition les locaux de l'Ecole située 12 rue Denis Papin à Besançon et apporte des contributions en nature et financière.

Le Conseil Municipal a été sollicité à trois reprises en 2013 pour se prononcer sur les avenants à la convention d'objectifs et de moyens et les subventions liées, et pour décider du recrutement d'un professeur d'enseignement d'arts plastiques.

### Liens financiers

Comme convenu dans la convention, la Ville de Besançon met à disposition des moyens humains, financiers et matériels.

Ainsi, au titre de 2013, la Ville de Besançon a versé une subvention de fonctionnement à l'EPCC ISBA, pour un montant de 1 811 950 € et une subvention d'investissement de 57 000 € dont 20 000 € pour le logiciel scolarité (acquisition prévue en 2014).

A l'inverse, dans le cadre de la mise à disposition de la quasi totalité des agents par la Ville à l'EPCC, la Ville a facturé à l'ISBA, au coût réel, le personnel mis à disposition, pour un montant de 1 597 591,35 €.

Les autres flux financiers sont peu significatifs.

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'activité en 2013 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle «ISBA» dans le cadre des missions confiées par la Ville de Besançon à cet établissement.

**«M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de question à poser à Patrick BONTEMPS ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 3 septembre 2014 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 septembre 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du présent rapport.

*Récépissé préfectoral du 7 novembre 2014.*